

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 |
| Nombre de conseillers présents : | 14 |
| Nombre de votants : | 18 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil seize, le vingt-deux, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Denis TAMAIN.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2016

PRESENTS : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, Mme Sylvie NIVOIX, MM. Yannick SEYCHAL, Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Christian CHARRIERE, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD qui ont respectivement donné procuration à MM. Denis TAMAIN, Bernad GERVAIS, Franck CHAUVE et Mme Sandrine VILLENEUVE

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence CROZAT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie NIVOIX.

**Objet : Amendement SDCI
2016.01.11**

Monsieur le Maire explique que la SDCI de la Loire doit se réunir le 29 février à Saint-Etienne pour délibérer sur les amendements présentés à celle-ci.

Monsieur le Maire propose qu'un amendement soit présenté lors de cette réunion par la Commune de Noirétable et donne lecture de ce texte.

Après délibération et vote à bulletins secrets (16 pour, 1 contre, 1 abstention), le Conseil municipal APPROUVE le contenu de l'amendement ci-joint.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 26 février 2016

Le Maire, Denis TAMAIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20160222-20160111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

AMENDEMENT au PROJET SDCI

pour un rattachement de la Commune de NOIRETABLE à la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise, pour créer un territoire d'équilibre en Rhône-Alpes Auvergne entre Thiers et Montbrison

Le Conseil municipal de NOIRETABLE, lors de sa séance du 22 février 2016, en prolongement du vote déjà exprimé le 3 décembre 2015, et par une majorité de 16 voix sur 18 votants, refusant fortement le Schéma proposé par le Préfet, sollicite son rattachement à la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise pour créer un territoire cohérent et de proximité pour les habitants sur le plateau entre Thiers et Montbrison.

Comme le précise l'amendement déposé par la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise auprès du Préfet et de la CDCI du Puy-de-Dôme, notre territoire étant entièrement en zone de montagne et ayant une densité de population inférieure à 30 % de la moyenne nationale, il est possible, contrairement à l'interprétation de la loi NOTRe faite par la CDCI, de demander une dérogation pour créer une structure intercommunale. Celle-ci, regroupant une population de l'ordre de 9 500 habitants représente un vrai bassin de vie avec une répartition homogène sur l'axe La Monnerie-le-Montel, Celles-sur-Durolle, Palladuc, Chabreloche, Noirétable et avec les communes attenantes de Vodable- Montagne, Viscomtat, Arconsat, Sainte-Agathe et Saint-Victor-Montvianeix.

Cet ensemble ainsi organisé en bordure sud de l'autoroute A89, axe de communication entre Lyon et Clermont-Ferrand/Bordeaux (entre les sorties 30 et 31) est déjà depuis plusieurs années, pour l'ensemble des communes constitutives membres du Parc Naturel Régional Livradois Forez.

Dans l'ensemble de ces communes à la ruralité affirmée, cohabitent l'agriculture traditionnelle d'élevage et de culture ainsi qu'un vaste domaine forestier.

Industriellement, ce territoire issu d'une importante activité de coutellerie et de forges le long de la vallée de la Durolle, s'articule aujourd'hui économiquement autour de quelques bourgs vivants et de la zone d'activités de Racine qui représente plus de 800 emplois. La commune de Noirétable amène un complément d'environ 300 emplois. C'est aussi un secteur important dans le domaine de l'industrie du bois.

Un échange quotidien de salariés existe entre ces pôles d'activités.

La gare de Noirétable, sur la ligne Saint-Etienne/Clermont créée en 1878 a été et demeure la gare de ce territoire.

Historiquement, Noirétable a été rattachée au diocèse de Clermont jusqu'à la Révolution et la langue parlée y était, comme pour la montagne thiernoise, l'Occitan. Les communes voisines s'exprimaient plutôt en franco-provençal.

Dans un passé récent, jusqu'à la loi Defferre de 1982, la majorité des collégiens de la montagne thiernoise étaient scolarisés au collège de Noirétable. La création d'un collège à La Monnerie-le-Montel a changé depuis l'affectation de ces collégiens.

La majorité des étudiants de Noirétable vont en université à Clermont-Ferrand.

Nombre d'enfants de Noirétable utilisent les services du Centre de Loisirs « La Source », pôle enfance jeunesse situé à Arconsat en Montagne Thiernoise.

Le samedi matin, la fréquentation du marché de Noirétable, lieu de rencontre et d'échange, est faite d'environ 30 à 40 % d'habitants de la montagne thiernoise.

Le Cinéma de Noirétable, seul « survivant » à 25 km alentour, est lui aussi très fréquenté par les habitants de la montagne thiernoise, au même titre que la médiathèque.

La maison de santé pluridisciplinaire voit 30 % de ses patients venir de la montagne thiernoise. Cette proportion est similaire pour l'EPAHD de Noirétable.

Une part importante des hospitalisations, pour les gens de Noirétable, s'effectuent dans les hôpitaux de Thiers ou de Clermont-Ferrand.

Au travers de ces éléments, on peut constater la forte interdépendance de Noirétable avec ces communes voisines du Puy-de-Dôme, la Montagne Thiernoise étant plus orientée vers l'activité industrielle, et Noirétable vers les services.

Fiscalement, dans une période de recherche d'allègement des charges des entreprises afin de favoriser l'emploi, l'adhésion de Noirétable à la CA Loire-Forez verrait une hausse de la CFE de 14 % pour les entreprises alors que cette même taxe serait diminuée de 6,4% avec la Montagne Thiernoise.

Le siège actuel de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise est à 12 minutes de Noirétable alors que le siège de la CA Loire Forez est à 45 minutes.

Malgré la volonté affichée de ses élus, le rattachement de Noirétable à la CA Loire-Forez serait synonyme d'exclusion de la politique locale, compte tenu de l'éloignement du centre de décision (Montbrison à 45km) et de la faible représentativité accordée à la commune (1 représentant). En outre, la sortie de la commune de Noirétable du périmètre de la CA Loire-Forez, n'entame en rien le potentiel de celle-ci, forte de 100 000 habitants, alors qu'elle représente un complément appréciable pour la Montagne Thiernoise.

La loi NOTRe a permis le regroupement de la Région Rhône-Alpes et de la Région Auvergne, il est difficilement compréhensible que des communes à cheval sur ces deux anciennes régions et qui vivent ensemble au quotidien ne puissent pas unir leurs destinées pour avoir des projets communs.

En conclusion, au vue de la délibération de la Commune de Noirétable, en date du 22 février 2016, qui demande à une très forte majorité son rattachement à la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise, nous sollicitons un amendement pour que ce rattachement soit effectif, amendement conforme aux exigences de la loi NOTRe :

- toutes les communes sont en zone de montagne ;
- densité de population inférieure de 30 % à la moyenne nationale ;
- le territoire Montagne Thiernoise-Noirétable se définit comme un véritable bassin de vie :
- création d'un territoire rural et industriel innovant entre le Puy-de-Dôme et La Loire, liaison entre les régions Auvergne et Rhône-Alpes aujourd'hui réunies.

NOUS COMPTONS SUR LA COMPREHENSION ET LA CLAIRVOYANCE DE LA CDCI ET DE M. LE PREFET, POUR CAUTIONNER LA VOLONTE FORTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES HABITANTS DE NOIRETABLE DE LIER LEUR AVENIR A CELUI DE NOS VOISINS DE LA MONTAGNE THIernoISE.